

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE**

Services Financiers et Hébergement
Morne Ferret – BP 517 – 97178 LES ABYMES CEDEX
☎ 0590 21 36 36 - 📠 0590 21 36 39
✉ compta971@espe-guadeloupe.fr

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018 / 2019

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : MERCREDI 6 JUIN 2018

Date d'arrivée du dossier :

CADRE A REMPLIR PAR L'ETUDIANT (tous les champs sont obligatoires)			
Nom :		Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Nationalité :		Numéro de S. Sociale :	
Adresse actuelle :			
Code postal :		Ville :	
N° de téléphone mobile :		Email :	
Avez-vous déjà été logé(e) à l'ESPE de l'Académie de la Guadeloupe :			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, précisez les années :			
Personne à contacter en cas d'urgence:	Nom :	Prénom :	
Lien de parenté :			
Adresse complète du contact d'urgence:			
Code postal :		Ville :	
N° de téléphone mobile :		N° de téléphone fixe :	
Inscription à l'ESPE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Si OUI, précisez le parcours :			
Si NON, précisez la composante de l'Université des Antilles ou l'établissement et la formation :			
Possédez-vous l'attestation PSC1 (Ex-AFPS): <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

CAUTION *

La personne qui se porte caution réécrit en toutes lettres le texte ci-dessous, dans le cadre qui suit

« Je soussigné (e), (**Prénom + Nom de la caution**), résidant (**adresse + code postal + ville**),

m'engage à régler, sans délai et sans mise en demeure préalable, toute somme, aussi bien en principal qu'en accessoire dont Monsieur ou Madame (**Prénom + nom du résident**) pourrait être redevable envers l'ESPE de l'Académie de la Guadeloupe.

Cet engagement est et demeurera valable pour toutes les créances de l'ESPE de l'Académie de la Guadeloupe nées à l'encontre de cet étudiant(e) et ayant pour origine ou quelque cause que ce soit, son séjour dans la résidence de l'ESPE.

Il en sera ainsi, notamment, pour celles résultant des redevances impayées ou des frais occasionnés par la remise en état après dégradation des locaux occupés.

Les créances ainsi déterminées pourront être réclamées par l'ESPE à tout moment sans que la personne mise en cause puisse valablement exciper la date de cette demande pour se soustraire à ses engagements.

J'ai par ailleurs pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées et déclare y adhérer sans aucune réserve »

Cadre réservé à votre réécriture du texte précédent

Fait à :

le

Signature

** Cette caution est exigée de tous les candidats, sans exception de situation. La personne qui se porte caution s'engage à payer les frais d'hébergement en cas d'insolvabilité de l'Étudiant. Elle doit résider dans les Départements d'Outre-mer, être solvable majeure, jouir de ses droits civiques et ne doit pas être conjoint du candidat.*

L'Administration se réserve le droit de vérifier la solvabilité de la caution. Cet engagement de caution reste valable tant qu'un nouvel engagement de caution n'a pas été signalé par l'étudiant dans les mêmes conditions que celles indiquées dans ce dossier, et accepté par le Directeur de l'ESPE.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Avis d'imposition des revenus de la famille modèle 1533 M (année 2016 sur revenus 2015) ou avis de non-imposition 1534 M (année 2016 sur revenus 2015)
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'étudiant.
- Photocopie de la carte nationale d'identité de la caution.
- RIB de l'étudiant
- RIB de la caution
- Une copie de la notification de bourse

Logements susceptibles d'être attribués à l'ESPE

Chambre individuelle	220€/mois	7
Chambre en APPARTEMENT :	220€/mois	12
Studio	350€/mois	2

*N.B. : Informations données à titre indicatif les logements sont attribués en fonction des disponibilités.
Les tarifs ci-dessus mentionnés sont susceptibles d'évolution en cours d'année universitaire.*